



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 8 décembre 2025 - N° 4/2025

M. le Président ouvre la dernière séance du Conseil communal à 20h05.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation de M. Patrick Harb
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025
6. Propositions individuelles et pétitions
7. Préavis municipal n° 7/2025 – Budget 2026
8. Communications du bureau
9. Communications des représentants aux associations intercommunales
10. Communications de la Municipalité
11. Divers

En préambule et avant l'appel, le Président précise que suite à la démission de M. Jean-Carlo Bartolini, reçue après l'envoi des documents, l'ordre du jour doit être modifié afin de pouvoir assermenter M. Patrick Harb après l'appel.

1. Appel

| | |
|------------------|----|
| Membres présents | 28 |
| Membres excusés | 7 |
| Membres absents | 0 |

MM. Faly Andriamanatenasoa, Cédric Berthiaud, Jonathan Bonello, Steve Domine, Sandro Medina, Vincent Quadri et Patrick Scheffre, excusés.

Le quorum se monte à 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes se monte à 15.

2. Modification de l'ordre du jour et approbation

Dans le but d'assermenter M. Patrick Harb, il y a lieu de modifier l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de M. Patrick Harb pour la législation en cours

Assermentation effectuée, Patrick Harb est applaudi par l'ensemble de l'assemblée.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Approuvé avec une abstention et les trois modifications demandées par Mme Patient.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.

Le Président fait usage de son droit et propose d'adopter le procès-verbal du 6 octobre 2025, celui-ci ayant été transmis à l'ensemble des Conseillers ainsi qu'à la Municipalité pour consultation et communication d'éventuelles modifications.

Adopté tel qu'il a été transmis aux Conseillers à la majorité et 4 abstentions

6. Propositions individuelles et pétitions

Le Président n'ayant rien reçu, il n'y a rien à traiter.

7. Préavis municipal n°7/2025 - Budget 2026 :

Le Président passe la parole à la Municipalité. M. Dotta qui souhaite apporter des informations complémentaires :

- Dépôt d'un préavis quant à la rémunération de la Municipalité, du Bureau et des Commissions :
Un tel préavis devrait être présenté au moins une fois par législature. Or cela a été fait pour la dernière fois en 2015, raison pour laquelle le Bureau et la Municipalité se sont penchés sur le sujet. Vu la situation déficitaire du budget 2026, ce préavis est reporté jusqu'à amélioration des finances communales.
- Proposition du Conseil d'État pour la réduction de la part des communes quant aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers. Solution potentielle au vu du budget cantonal largement déficitaire : se servir dans les Communes. L'association des Communes vaudoises et l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte se sont mobilisés et ont écrit un courrier à tous les députés du Grand Conseil demandant de ne pas simplement combler un budget déficitaire en alourdissant celui des Communes. La commission des finances du Grand Conseil a décidé de ne pas soutenir la proposition du Conseil d'État :
Pour l'instant, le montant n'a pas été adapté dans le budget communal, tant que l'on ne sait pas exactement dans quelle direction les autorités cantonales souhaitent réellement se diriger.
- Rubrique 45, ordures ménagères et décharge : en accord avec la Commission des finances et en raison d'une facture dont la Municipalité n'avait pas tenu compte, il a fallu effectuer un changement sur deux lignes de la rubrique, sans qu'il n'y ait un impact sur le résultat du budget.

- Amendement proposé par la Municipalité, an accord avec la Commission des finances : rubrique 440.4810, soit d'imputer un montant de CHF 3'390.- couvrant les charges d'amortissement sur la ligne 440.3300 en lien avec le préavis 1/2025 concernant la rénovation de la place de jeux.

Pas de questions de la part de l'assemblée.

Le Président demande à la Commission des finances de lire ses conclusions pour l'assemblée.

M. Demierre revient sur le point autorités et frais de manifestation qui présente un budget pas assez élevé. Après une discussion avec le président du conseil, il s'avère que le budget demandé dans la rubrique 100.3000 « indemnités, présidence, secrétariat, commission » ne tient pas compte des dépenses relatives au défraiement des élections communales une fois chaque 5 ans. Tout comme pour la rubrique 100.3170 « frais de réception et manifestation » relatifs aux divers présents et remerciements qu'il est de tradition d'effectuer en fin de législature. Aussi la Commission propose les deux amendements suivants :

- Amendement de la ligne 100.3000, soit au lieu de CHF 25'000.- budgétés pour les Indemnités, Président, Secrétariat, Commissions, la Commission propose CHF 35'000.-,
- Amendement de la ligne 103.3170, soit au lieu des CHF 7'000.- pour les frais de réception & manifestations (Conseil), la Commission propose CHF 10'000.-

Puis M. Demierre donne lecture des conclusions de la Commission des finances qui recommande d'accepter le préavis et ses amendements.

Le Président passe la parole à l'assemblée pour les questions sur le sujet :

- M. Berger s'étonne de voir que la Commission des finances propose des amendements qui augmentent les charges communales, alors que la tendance devrait plutôt être à la réduction. M. Dotta lui répond que la Municipalité comprend le raisonnement, mais n'émet aucun commentaire là-dessus vu que ces deux lignes sont strictement de compétence du Conseil, qui doit donc décider s'il est d'accord ou non avec ces propositions.

M. Demierre précise que la Commission des finances n'est pas là que pour réduire le budget, mais aussi pour contrôler les éléments qui y sont et si elle constate des erreurs manifestes, elle propose simplement des correctifs. Non pour dire que le travail n'a pas été fait correctement en amont, mais pour relever les points qui peuvent être corrigés.

- Mme Robyr Comminot souhaiterait comprendre pourquoi les frais d'entretien des bâtiments ont tous été estimés à CHF 500.--. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'un changement de prestataire ou d'une diminution du standard d'entretien. M. Volpi lui répond qu'étant donné la situation des comptes, la Municipalité a réduit au minimum toutes les dépenses concernant les bâtiments notamment pour les entretiens tout en sachant que des rénovations importantes ont été effectuées dans tous les bâtiments communaux ces trois dernières années.
- M. Gautheron a une petite question concernant le commentaire qui est fait sur le compte 357-31-40. Bâtiment communal, locations diverses. Il est indiqué une légère augmentation prévisible des locations pour l'année prochaine. S'il regarde le compte il voit que ce compte, était effectivement au budget 2025 à CHF 36'500.— puis passe à CHF 35'000.— en 2026 alors qu'on avait un montant au niveau des comptes 2024 de CHF 44'996.—. M. Dotta demande de répéter le numéro du compte et constate qu'il s'agit du compte loyer et non du compte entretien. Il remercie le Conseiller pour cette constatation.
- Mme Bertalan souhaite savoir à quoi correspond la ligne 180.3517.3 Région de Nyon Mobilité Collective et Innovante, qui existe en 2024, n'existe plus en 25 et existe à nouveau en 26. M. Dotta lui répond qu'il s'agit du nouveau fonds mis en place par Région de Nyon concernant la mobilité collective et innovante. Il y a eu anciennement un autre fonds aussi de la Région de Nyon, qui se nomme plus ou moins de la même manière, mais celui-làa été mis en place récemment. Le Conseil a voté un préavis respectif, qui demandait de mettre au budget un dixième du montant total de ce qui avait été voté au Conseil. Donc CHF 9'171.— qui se trouvent à la ligne 180.3517.3.
- M. Gautheron souhaite savoir qu'elle a été la méthode de calcul pour fixer le budget 2026 pour l'impôt foncier, sachant que contrairement à d'autres comptes pour lesquels il est précisé que la procédure de calcul se base sur la moyenne des six dernières années, mais que rien ne figure concernant cet impôt. M. Dotta lui répond qu'on se base surtout sur les rentrées de l'année en cours, puis on fait une projection du nombre de nouvelles habitations qui arrivent sur le marché, et donc des propriétaires qui vont payer eux aussi l'impôt foncier.
- Les coquilles remarquées par les divers Conseillers et Conseillères ont été vues par la Commission des finances, mais n'avaient pas été mentionnées dans leur rapport.

Le Président propose de voter sur l'amendement de la Municipalité qui est accepté à l'unanimité.

L'amendement de la ligne 100.3000 de la Commission est adopté à la Majorité avec 2 abstentions.

L'amendement de la ligne 103.3170 de la Commission est adopté à la Majorité avec 2 abstentions.

Le Président passe au vote à main levée.

Dans sa séance du 6 octobre 2025, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- D'adopter l'amendement (rubrique 440.4810), soit d'imputer d'un montant de CHF 3'390.- couvrant les charges d'amortissement sur la ligne 440.3300 en lien avec le préavis 1/2025 concernant la rénovation de la place de jeux,
- D'adopter l'amendement de la ligne 100.3000, soit au lieu de CHF 25'000.- budgétés pour les Indemnités, Président, Secrétariat, Commissions, la Commission propose CHF 35'000.-,
- D'adopter l'amendement de la ligne 103.3170, soit au lieu des CHF 7'000.- pour les frais de réception & manifestations (Conseil), la Commission propose CHF 10'000.-
- D'adopter le préavis municipal n°7/2025 : Budget 2026, soit :
 - d'accepter le budget tel qu'amendé.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Dotta reprend la parole, remercie la Commission pour sa collaboration agréable et constructive et indique le résultat du budget 2026 amendé, à savoir un excédent de charges de CHF 132'838.34.

8. Communications du bureau

Le Président rappelle que les Conseillers doivent communiquer leurs vacances d'ici vendredi 12 décembre dernier délai pour être payé cette année encore.

Prochaine séance du Conseil : 16 mars, 15 juin, 5 octobre et 14 décembre 2026.

Sortie du Conseil : si possible en fin de journée et non à 15 heures, M. De Salvo est en charge de trouver une solution avec l'aéroport.

Calendrier des votations : 8 mars 1^{er} tour, 29 mars, 2nd tour, 26 avril 1^{er} tour syndiculture et 17 mai 2nd tour syndiculture.

Listes : priorité membres sortants qui peuvent s'inscrire dans les prochains jours, au greffe pendant les heures d'ouverture suivi d'un tirage au sort. Même procédure pour les nouveaux venus, suivi d'un second tirage au sort. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la présentation du Président jointe au présent PV.

Besoin : 35 conseillers et 12 suppléants selon notre préavis de 2020.

Date butoir, 12 janvier à midi. Même processus pour la Municipalité.

9. Communications des représentants aux associations intercommunales

Il n'y a pas de rapport pour l'ORPC et les rapports de l'APEJ, des SITSE et de Région Nyon ont été adressés à tous par courriel.

Le Président rappelle qu'il serait agréable de ne pas recevoir ces rapports le vendredi soir précédant la séance du Conseil, sauf si les associations intercommunales se sont réunis lors de la semaine précédente, tout en sachant que les rapports peuvent toujours être traités lors d'une prochaine séance.

10. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

Renouvellement des prêts :

- Selon les informations fournies dans le document de la Municipalité annexé au présent PV.

Sentier forestier en direction de la route de Sauverny 265 :

- Réparation partielle d'un petit chemin du côté Jura, près de la rivière. Une entreprise avait fait des travaux en forêt et avait abîmé un petit peu une partie du chemin, sachant que le chemin était déjà dans un très mauvais état. Nous avons profité de cette situation-là pour refaire le minimum de travaux pour mettre à plat ce chemin en demandant justement à cette entreprise forestière de nous payer la moitié des charges, soit une dépense de moins de CHF 600- pour la Commune.

Chasse à Chavannes-des-Bois :

- La Municipalité a reçu un courrier à ce sujet et y a répondu. Ces courriers sont annexés au présent PV.

Soutien accordé via le Fonds régional d'aide au tourisme :

- Voir la présentation de la Municipalité.

Moreno Volpi, Municipal, en remplacement de M. Vergani

Tattes de Bogis :

- Informations quant à la prochaine séance du COPIL le 12 février 2026.
- La mise à l'enquête du projet de décharge devrait avoir lieu selon les déclarations du Conseiller d'Etat M. Vassilis Venizelos fin 2026. La population sera tenue informée

- La Municipalité a reçu la semaine passée un accusé de réception concernant les observations faites durant la phase de consultation.
- Fermeture du greffe du 22 décembre au 5 janvier.

RC3/RC7 :

- La création de ces 42 crapauducs pour une somme de 1,5 millions nécessite des travaux et un drainage spécifique autour de la route a été fait. Ce drainage a malheureusement amené des résidus de ciment dans la Versoix, ce qui a conduit plusieurs associations, pompiers et autres habitants à dénoncer cela aux autorités.
- La commune s'en est officiellement plainte et depuis des mesures de pH sont régulièrement effectuées.
- Les informations détaillées se trouvent dans la présentation de la Municipalité.
- Mme Patient souhaite savoir s'il y a eu des résultats suite aux deux incidents de pollution de la Versoix qui ont eu lieu le 30 septembre et le 3 octobre 2025 et de l'analyse ECOSCAN du canton. M. Volpi lui répond que la Municipalité a reçu un courrier et que l'enquête est toujours en cours. Mme Patient demande également si les tuyaux qui seront posés continueront à être enrobés de ciment / béton comme ceux qui ont déjà pollué la rivière. M. Volpi répond que cette question relève du canton.

Équipement de la parcelle 35 :

- La Commune a profité des travaux des SITSE sur les canalisations d'eau potable pour poser une attente eaux usées sur la parcelle 35, pour la somme de CHF 4'830.--.

Keri Anderson Sparks, Municipale

Manifestation :

- Inauguration de la piscine patinoire des Rojalets pendant 2 jours.
- Remerciements à MM Dos Santos et Oppliger pour leur participation à l'organisation de la manifestation.

Aide scolaire personnalisée aux jeunes de la 9^{ème} à la 11^{ème} par deux aînés du village :

- Il s'agit d'un service gratuit.
- Si des bénévoles sont intéressés, il faut s'adresser à Mme Anderson Sparks.
- Séance d'info le 7 janvier 2026.

Food truck des Bois :

- Les comptes ne sont pas complètement bouclés, mais *a priori* il serait plus ou moins autofinancé.

Prochaines manifestations :

- 18 décembre, spectacle de No.ël de l'école de Mies.
- 29 janvier, conférence sur la cybercriminalité.
- 25 mars atelier de Pâques.
- 29 mars chasse aux œufs.

Rita Alma, Municipale

- Le nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré sera en vigueur dès le 1er janvier 2026. Les nouveaux formulaires se trouvent sur le site de notre commune.

Moreno Volpi, Municipal,

Préavis véhicule pompiers :

- Toutes les communes ont maintenant validé ledit préavis.

Le greffe sera fermé du 22 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

Radar éducatif :

- A été posé au chemin des Écharpes entre le 14 et le 31 octobre et a mesuré presque 2400 véhicules. On a une vitesse moyenne qui est très basse, soit V85. Cela signifie que 85% des voitures roulent entre 0 et 21 km/h en moyenne, avec un très faible taux de dépassement. Ce chiffre paraît hallucinant pour les riverains, sachant qu'il s'agit d'un chemin privé et qu'une partie des mesures ont été faites pendant les vacances scolaires vaudoises. Suite à consultation du rapport de l'ASP, M. Volpi confirme ce chiffre après vérification du rapport de l'ASP.

Terrain multisport :

- Terminé avec la box-up qui permet, grâce à une application, d'emprunter du matériel gratuitement et de le restituer en enregistrant simplement votre compte et en faisant une photo de votre carte d'identité.
- Le fitness en plein air n'a pas pu être terminé comme prévu en raison de l'humidité et du froid. La pose du revêtement au sol sera faite au printemps 2026.

11. Divers

Le Président remercie l'assemblée et attend des suggestions de modifications, d'améliorations etc. lors de la partie détente qui suit la séance.

Mme Robyr Comminot demande ce qu'elle pourrait faire contre les drones qui survolent et stagnent de manière insistante au-dessus des propriétés privées. M. Eggli précise que le dessus des propriétés n'est pas privé et que seule une dénonciation à la police est une solution envisageable.

M. Gautheron signale que pendant un certain temps, les TPG sont systématiquement partis en avance de la gare de Versoix, ce qui signifie que à la sortie du train on loupe la correspondance. Depuis le 19 novembre, les bus partent trois minutes plus tard de l'aéroport. La Municipalité est au courant et intervient auprès des TPG à chaque information qu'elle reçoit.

Mme Patient souhaite savoir où en est la situation de l'antenne Swisscom, M. Volpi lui répond que rien n'a changé. M. Harb souhaite comprendre la situation actuelle et savoir qui est contre cette antenne, M. Volpi lui répond que la Municipalité actuelle

n'étant pas opposée à la technologie 5G, mais à l'emplacement de l'antenne et que la Municipalité a donc résilié le contrat entre Swisscom et la Commune.




M. Dotta reprend la parole pour annoncer, comme de coutume, que la Municipalité se représente en bloc sur une liste pour l'élection de 2026. Chaque Municipal intervient pour expliquer leurs raisons de se représenter pour la législature 2026-2031.

Le Président lève la séance 22h15.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Le Président

La Secrétaire



Renato Di Gis

Eléonore Grosclaude

Annexes : mentionnées

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Séance du 8 décembre 2025 - Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025
5. Propositions individuelles et pétitions
6. **Préavis municipal n° 7/2025 – Budget 2026**
7. Communications du bureau
8. Communications des représentants aux associations intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers



Préavis 7/2025 – Budget 2026



Préavis 7/2025 – Budget 2026

Informations complémentaires

10 Rubrique Autorités : Préavis concernant la rémunération de la Municipalité, du Bureau et des Commissions du Conseil communal

Ligne 220.4410 : Proposition du Conseil d'Etat de réduire la part des communes aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers

45 Rubrique Ordures ménagères et décharge: montant de CHF 4'813.- sur la ligne 450.3180.1 au lieu de CHF 1'008.- et par conséquent montant de CHF 5'682.- sur la ligne 451.4810 au lieu de CHF 1'877.- afin d'équilibrer la rubrique



Préavis 7/2025 – Budget 2026

Amendement proposé par la Municipalité

Ligne 440.4810 Prélèvement fonds de réserve :

Imputation d'un montant de CHF 3'390.- couvrant les charges d'amortissement sur la ligne 440.3300 en lien avec le préavis 1/2025 concernant la rénovation de la place de jeux



Préavis 7/2025 – Budget 2026

Résultat du budget en incluant les trois amendements acceptés

Total des charges : CHF 6'512'250.34

Total des revenus : CHF 6'379'412.-

Résultat budget 2026 : excédent de charges de CHF 132'838.34



Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Séance du 8 décembre 2025 - Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025
5. Propositions individuelles et pétitions
6. Préavis municipal n° 7/2025 – Budget 2026
7. Communications du bureau
8. Communications des représentants aux associations intercommunales
9. **Communications de la Municipalité**
10. Divers



Renouvellement d'un prêt

Un prêt de la commune arrive à échéance le 12 Janvier 2026 :

- CHF 1.3 millions ; Banque Swissquote ; au taux d'intérêt annuel fixe de 0.47% all in ;
durée de six mois du 11.07.2025 -12.01.2026 (prêt actuel)

Renouvellement du 12 janvier 2026

- CHF 1.3 millions ; Rentes genevoises ; au taux d'intérêt annuel fixe de 0.37% all in ;
durée de six mois du 12.01.2026 - 13.07.2026



Petite réfection d'un chemin en forêt



Courriel reçu concernant la pratique de la chasse à CdB

Lettre cosignée par 63 personnes, adressée à la Municipalité et au Conseil

- Préoccupations relatives à la gestion de la faune et aux pratiques de chasse à Chavannes-des-Bois ;
- Les cosignataires nous demandent de reconsidérer notre décision de permettre la chasse et l'autorisation des battues sur les territoires communaux.

Courriel réponse de la Municipalité du 2 décembre 2025 :

- La Commune de Chavannes-des-Bois ne possède que 3% de la surface forestière communale et la gestion de la chasse est de compétence cantonale.
- Inclusion d'explications spécifiques par la Section chasse, pêche et espèces de la Direction générale de l'environnement aux diverses préoccupations soulevées.



Exemple de soutien accordé via le Fonds régional d'aide au tourisme

- Soutien financier de **CHF 30'000** pour l'équipement intérieur de la **Maison des Vins de La Côte** à Mont-sur-Rolle
- Ce lieu emblématique a ouvert ses portes en 2024



Exemple de soutien accordé via le Fonds régional d'aide au tourisme

- Soutien financier de **CHF 15'242** pour la création d'un **parcours nocturne lumineux** à travers le village de Saint-Cergue
- Cette nouvelle attraction sera proposée du **15 décembre 2025 au 15 janvier 2026**



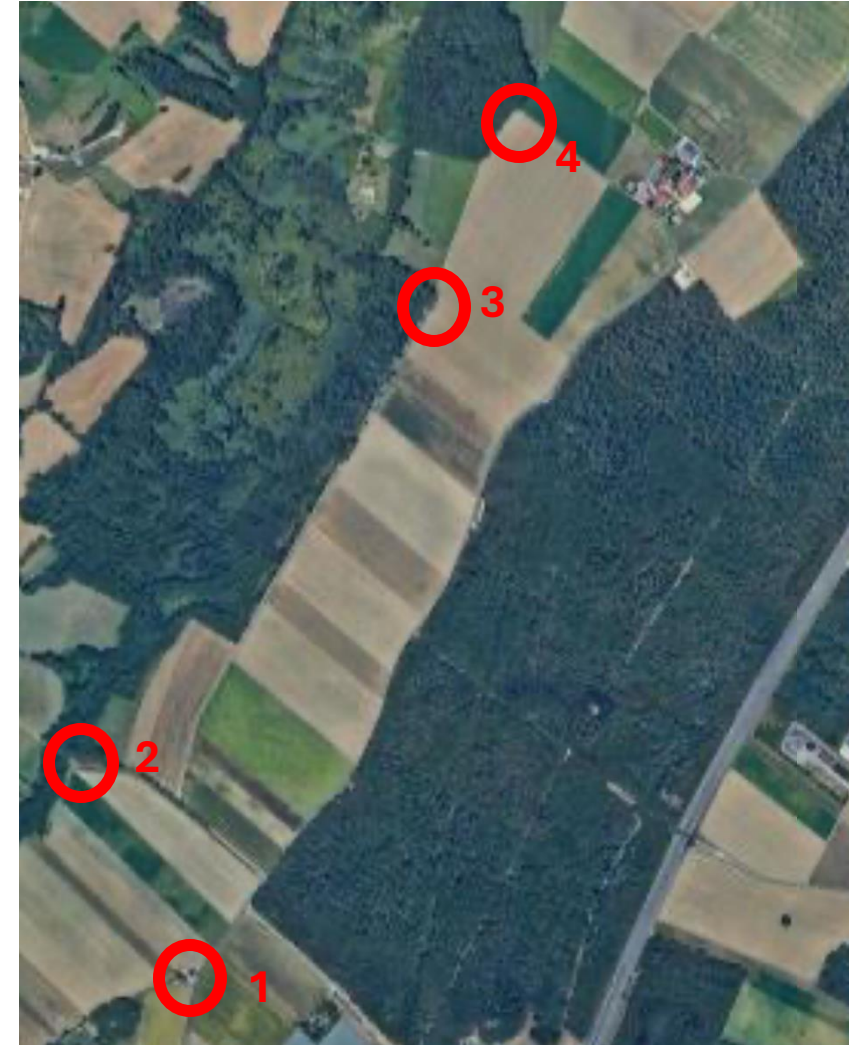
TATTES DE BOGIS

LA PROCHAINE REUNION **COFIL** EST AGENDEE POUR LE 12 FEVRIER 2026



REFECTION RC7 POLLUTION DANS LA VERSOIX

- Mesures de pH entre le 17 et le 28 novembre
 - Prélèvements journaliers (quatre sites)
 - Pas de rejets non conformes ou alors rejets conforme (pH 6-8) dans la Versoix
 - Mise en place de ballons étanches ou bacs à gravier pour retenir le ciment
- Prélèvements journaliers jusqu'au 18 décembre
- Fermeture du chantier du 19 décembre au 12 Janvier 2026
 - Pendant cette période, monitoring de 2 visites par semaine



EQUIPEMENT DE LA PARCELLE 35 (ANCIEN RESERVOIR)

- La pose d'une attente pour les eaux usées" entre **la parcelle 35** et **la parcelle 62** a pu être réalisée à moindre coût grâce à l'opportunité des travaux des SITSE dans le secteur
- La parcelle 35 est désormais complètement équipée
 - Electricité
 - Raccordement ESP (eau potable)
 - Raccordement eaux usées
- Coûts des travaux: **CHF 4'864.40 TTC**

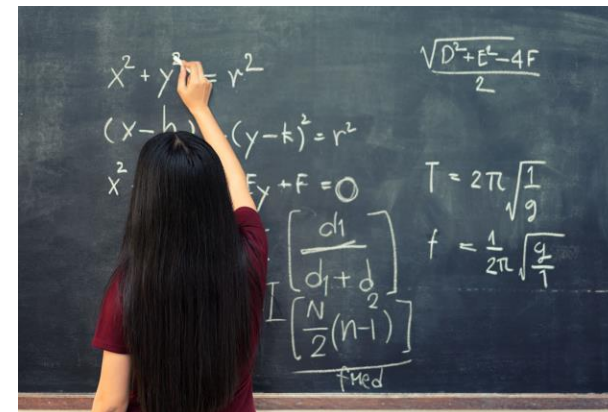




ARSCO

Inauguration de la piscine patinoire des Rojalets

Jeunesse



- Aide personnalisé aux jeunes du 9^{ème} au gymnase
- Deux aînés du village
- Bénévoles bienvenus
- Sondage envoyé
- Séance publique le mercredi 7 janvier de 19h00 à 20h00





Manifestations

- FTdB
- Spectacle de Noël de l'Ecole de Mies
- Fête de Noël



Prochaines manifestations

7 janvier 2026: séance info aide
personnalisé pour les jeunes

29 janvier 2026: conférence
cybercriminalité

25 mars 2026: atelier de Pâques

29 mars 2026: Chasse aux œufs

Règlement sur les arbres



Le nouveau règlement sur les arbres entre en vigueur le 1er janvier 2026

Police

Contrôle de vitesse du 14 au 31 octobre 2025

- Chemin des Echarpes
(direction Nyon)
- Radar éducatif
- 2396 véhicules contrôlés
- V85 = 21 km/h
- 0,07% de dépassement
(88 km/h)
- Trafic moyen
quotidien=143



Sport



**Le terrain multisports est terminé (y.c Box-up)
Le fitness sera ouvert au printemps 2026 (inauguration 2 mai
2026)**

Voirie



Merci à David pour les décorations

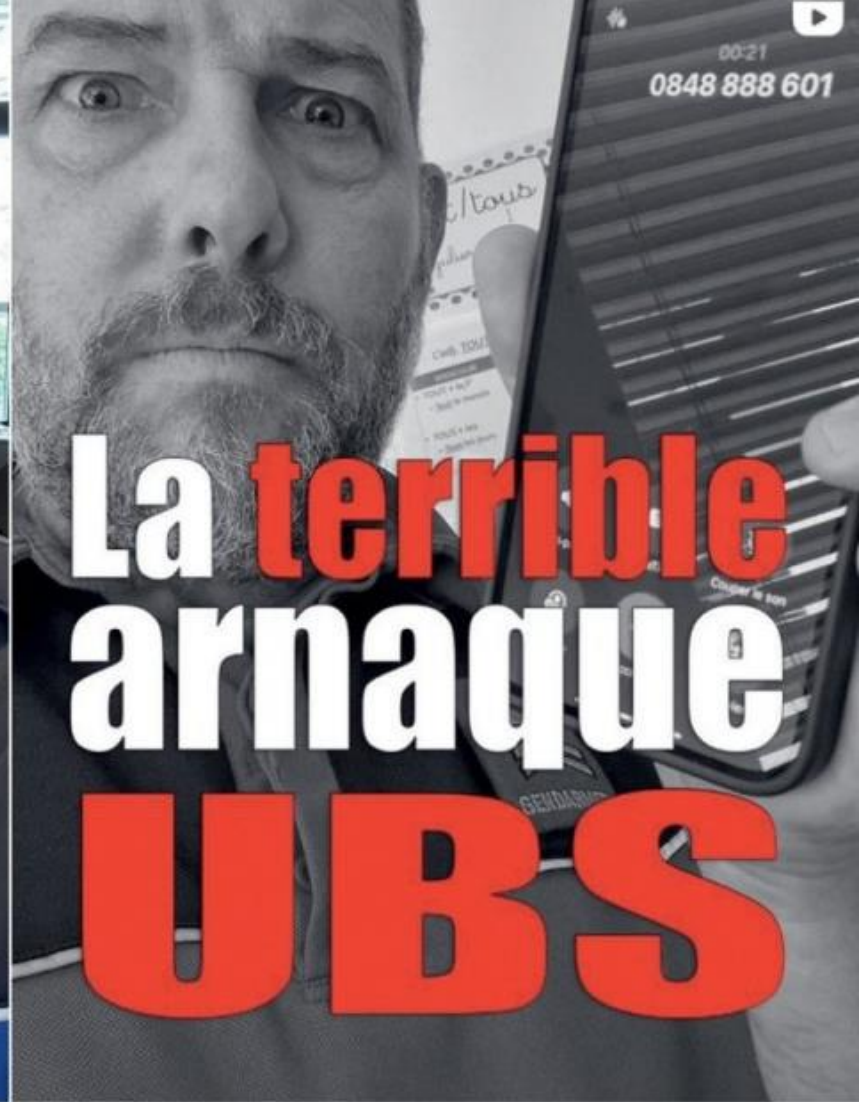
Sécurité



IMPÔTS VAUDOIS
ATTENTION AUX
DÉMARCHEURS



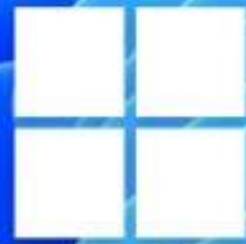
La prise en charge
médico-légale
des **victimes**
d'agression sexuelle



La **terrible**
arnaque
UBS

Conférence sur la cybercriminalité
Bâtiment communal – 29.01.2026 (soirée)

Admin.générale (IT)



Windows 11

Tous les PC de l'administration ont été changés et Windows 11 installé



Bonnes
Fêtes



Commune de Chavannes-des-Bois

MUNICIPALITE

Tél. (022) 755 28 18
greffe@chavannes-des-bois.ch

À qui de droit

Réf. RD

Chavannes-des-Bois, le 2 décembre 2025

Préoccupations relatives à la gestion de la faune et aux pratiques de chasse à Chavannes-des-Bois

Mesdames et Messieurs les cosignataires de la lettre,

Nous faisons référence à votre courriel du 10 novembre au sujet de vos préoccupations relatives à la gestion de la faune et aux pratiques de chasse à Chavannes-des-Bois.

Vu que nous partageons votre attachement à la préservation de la faune locale, votre lettre a retenu toute notre attention.

Avant d'adresser les divers points spécifiques que vous avez soulevé, il convient de clarifier que Chavannes-des-Bois ne possède que 3% de la surface forestière sur le territoire de la Commune. La presque totalité des forêts appartient en effet au Canton de Vaud (58.9%) ou à des privés (33.5%). Par ailleurs, la gestion de la chasse est de compétence cantonale, à savoir du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES).

Ci-dessous nous reprenons les réponses circonstanciées à vos inquiétudes que la Section chasse, pêche et espèces de la Direction générale de l'environnement (DGE) nous a transmis début décembre :

- Votre courriel invoque une diminution marquée d'animaux sauvages dans les bois de Chavannes-des-Bois. Veuillez noter que les comptages et observations de faune démontrent des concentrations localement et temporellement importantes de sangliers. S'agissant du cerf, la réduction de l'effectif dans la région Dôle-Versoix constitue justement l'un des objectifs du concept cantonal forêt-gibier 2021-2030 pour assurer le rajeunissement naturel de massifs forestiers. L'espèce n'est toutefois pas menacée avec 35% d'accroissement annuel (voir [DGE CFG 2021-2030 Realisation DEF.pdf](#)).
- Seuls les effectifs de chevreuil sont relativement bas dans le secteur, en raison de multiples facteurs (concurrence interspécifique avec le cerf, présence de grands carnivores, etc.). A noter que les comptages de cerfs sont effectués et coordonnés au niveau franco-suisse, selon une méthode scientifiquement éprouvée (min. quatre comptages par an).

- Les contingents dans le plan de tir mentionnent expressément le nombre, la classe d'âge et le sexe-ratio des animaux à prélever. Le Canton de Vaud applique bel et bien une gestion quantitative et qualitative de la chasse. Ces contingents sont par ailleurs redéfinis chaque année sur la base des comptages, du volume des dégâts occasionnés et de l'évolution des grands carnivores.
- Le volume de dégâts demeure toujours élevé sur les terres agricoles et les forêts (sanglier : cultures agricoles, prairies et pâturages ; cerf : cultures de colza et abrutissement de la forêt).
- La chasse du cerf et du sanglier se pratique souvent en battue (en équipe), conformément au cadre légal en vigueur. Les chasseurs genevois ou français qui intègrent de telles équipes ont tous dû passer l'examen de chasse en vigueur dans le Canton de Vaud.
- La chasse du cerf est planifiée en dehors de la période de brâme du cerf (pas de tir entre le 10 septembre et le 15 octobre). Les tirs se poursuivent en décembre, car le contingent des cerfs à prélever n'est pas encore atteint.

En espérant avoir répondu à toutes vos questions, nous vous adressons nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Roberto Dotta
Syndic

Samantha Martin
Secrétaire municipale

Copie à :
Direction générale de l'environnement (DGE)
Division Biodiversité et paysage
Section Chasse, pêche et espèces
Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

Commune de Chavannes-des-Bois
À l'attention du Syndic, des Membres de la
Municipalité et des Conseillers communaux
Route de Sauverny 282
1290 Chavannes-des-Bois

Chavannes-des-Bois, le 10 novembre 2025

Objet : Préoccupations relatives à la gestion de la faune et aux pratiques de chasse à Chavannes-des-Bois

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous, citoyennes et citoyens attachés à la préservation de la faune locale, souhaitons exprimer notre profonde préoccupation face à la diminution marquée du nombre d'animaux sauvages observés dans les bois de Chavannes-des-Bois. Nous sommes fortement consternés par les méthodes de chasse actuellement pratiquées, ainsi que par les procédés utilisés pour recenser la faune et déterminer les quotas de prélèvement.

Parmi les signataires figurent des promeneurs assidus, des photographes animaliers et des observateurs de la nature, qui connaissent intimement ces forêts depuis de nombreuses années.

Sachant qu'une part importante des bois de Chavannes-des-Bois appartient à la commune et relève donc de votre responsabilité, nous nous interrogeons sur la décision de mettre ces territoires à disposition de groupes de chasseurs — parfois venus d'autres cantons ou de France voisine pour se joindre aux chasseurs vaudois - pour y organiser des battues collectives du cerf, du sanglier et du chevreuil.

Cette méthode de chasse engendre une souffrance animale considérable et perturbe fortement l'équilibre écologique:

- le bruit, les chiens et la présence humaine dérangent la faune sur de vastes zones;
- les animaux pourchassés subissent un stress intense et peuvent être blessés sans être immédiatement abattus;
- la battue, peu sélective, ne permet pas de cibler les individus selon leur âge, leur sexe ou leur état de santé;
- l'abattage d'animaux dominants (mâles reproducteurs, femelles suitées) désorganise la structure sociale des espèces.

Nous attirons également votre attention sur le fait selon les Directives vaudoises du 27 juin 2025 sur la chasse en 2025-2026, l'article 14: "Conditions de participation pour la chasse du cerf en équipe" autorise également le tir de sangliers par les membres de ces mêmes équipes et la chasse de la bécasse, bien que l'espèce figure sur la liste rouge des oiseaux menacés en Suisse.

Dans ce contexte, nous vous invitons à reconsidérer l'autorisation de ces battues sur les territoires communaux, au profit de pratiques plus sélectives, respectueuses du bien-être animal et de la biodiversité locale.

Pour ne citer qu'un exemple, au début du mois de septembre, alors que le brame des cerfs était sur le point de commencer, nous avons appris qu'une battue s'était tenue à Chavannes-des-Bois, au cours de laquelle plus de vingt cerfs ont été abattus en une seule matinée. D'autres battues ont eu lieu les 15, 22 et 29 octobre.

Et, selon les informations dans La Feuille d'actualités du 8 octobre, de nouvelles chasses au cerf sont prévues les 5, 8, 12, 19, 25, 26, 27 et 28 novembre, ainsi que les 3, 6 et 10 décembre - alors même que le quota annuel de chasse serait, selon nos informations, presque atteint.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) rappelle que « la biodiversité en Suisse est sous pression. Et bien que les mesures de promotion aient des effets positifs à l'échelle locale, la biodiversité demeure dans un état préoccupant et continue de décliner. »

Nous soutenons que tant que les intérêts économiques seront placés bien au-dessus, voire loin devant les impératifs de protection de la biodiversité et de l'environnement, la situation ne pourra que continuer à se dégrader.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à disposition pour tout échange constructif sur ce sujet essentiel.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Les co-signataires :

